

Votants :

Délibération n° C31_03_2022_01 à C31_03_2022_07 : 79
Délibération n° C31_03_2022_08 à C31_03_2022_12 : 78
Délibération n° C31_03_2022_13 à C31_03_2022_14 : 77
Délibération n° C31_03_2022_15 : 74
Délibération n° C31_03_2022_16 à C31_03_2022_17: 76

Convocation du Conseil communautaire : 25 mars 2022
Affichage du compte-rendu sommaire : 7 avril 2022
Mise en ligne sur le site internet : 7 avril 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Secrétaire de séance : Madame PICARD Marylène

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 30 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° C31_03_2022_01

Conseil communautaire du 24 février 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Délibération n° C31_03_2022_02

Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique (annexe)

Annexe(s) :

- Stratégie d'attractivité économique et touristique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la stratégie d'attractivité économique et touristique, telle que présentée dans le document ci-annexé,
- VALIDER la méthodologie proposée pour la deuxième phase de travail portant sur le plan d'actions.

FINANCES

Délibération n° C31_03_2022_03

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER l'autorisation de programme ainsi que le montant des crédits de paiement tel que présentés.

Délibération n° C31_03_2022_04

Budget principal - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Délibération n° C31_03_2022_05

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Point d'étape

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE des indicateurs d'évaluation de l'année 2021 et des actions 2022 du PLPDMA.

EOLIEN

Délibération n° C31_03_2022_06

Projet éolien Villemain-Loubillé - Accord de principe (annexe)

Annexe(s) :

- Arrêté préfectoral d'autorisation du parc éolien des Groies

Pour : 70

Abstention : 8

Contre : 1

Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS de principe favorable au projet.

Délibération n° C31_03_2022_07

Projet éolien Villemain-Loubillé - Constitution d'un comité de suivi

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la constitution d'un comité de suivi du projet composé tel que présenté.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° C31_03_2022_08

Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) Vienne-Clain - Avis (annexes)

Annexe(s) :

- SLGRI Vienne/Clain - Synthèse

- Préprogramme d'actions

Pour : 77

Abstention : 1

Contre : 0

Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS favorable à la stratégie locale du risque inondation Vienne-Clain,
- PRENDRE ACTE que la stratégie sera ensuite déclinée en PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations).

Délibération n° C31_03_2022_09

Convention de versement de la cotisation GEMAPI au SYMBO (annexe)

Annexe(s) :

- Convention SYMBO - Modalité de versement de la cotisation GEMAPI

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer la convention jointe en annexe

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C31_03_2022_10

Débat portant sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) accordées aux agents

Le Conseil communautaire, décide de :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les enjeux de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Délibération n° C31_03_2022_11

Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification des emplois permanents à temps complet et non complet, dont les postes sont prévus au budget de l'exercice 2022, conformément au présent tableau.

Délibération n° C31_03_2022_12

Recours aux personnels saisonniers - Saison estivale 2022 - Direction de l'animation sportive

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création de 21 emplois non permanents sur le fondement de l'article L.332-23 alinéa 2 du code général de la fonction publique, nécessaires au fonctionnement de la direction de l'animation sportive pour la saison estivales 2022.

Étant précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

SOLIDARITÉS

Annexe(s) :

- Contrat d'objectifs et de moyens

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS ainsi que toutes pièces afférentes.

EDUCATION - POLITIQUE SCOLAIRE

Annexe(s) :

- Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de La-Mothe-Saint-Héray

- Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Melle

Pour : 58	Abstention : 14	Contre : 5	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER le président à signer les conventions triennales avec l'OGEC pour la gestion des établissements d'enseignement privés catholiques, Sainte-Marie de La Mothe-Saint-Héray et de Melle et tout autre document afférent dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

Annexe(s) :

- Convention Belle et Lambon

- Convention CSC

- Annexe 1 à la convention CSC

- Annexe 2 à la convention CSC

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les subventions dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :
 - « Belle et Lambon » pour un montant de 155 000 € annuels, soit 465 000 € sur trois ans
 - « Centre Socio-culturel du Mellois » pour un montant de 249 000 € annuels, soit 747 000 € sur trois ans,
- AUTORISER la signature des conventions triennales d'objectifs 2022-2024, avec l'association « Belle et Lambon » et le « Centre Socio-culturel du Mellois » telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un groupe de travail pour le projet « Moulin du Marais ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à lancer une étude de faisabilité, conduit par les grands projets de la direction des Services techniques pour vérifier si il est possible de mener le projet CIAP à l'hôtel de Ménoc à Melle,
- AUTORISER la création d'un groupe de travail d'élus communautaire pour participer à l'élaboration du projet.

QUESTIONS DIVERSES

a. Délibérations du bureau communautaire du 3 mars 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 27 janvier 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 27 janvier 2022.

Services techniques

Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'avant-projet définitif présenté au montant de 1 046 982,00 € HT sans modification de la rémunération du maître d'œuvre,
- AUTORISER le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet
- AUTORISER le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant avec le maître d'œuvre.

Aménagement

Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021 AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :
 - Le lot n°1 « Secteur SAGE Boutonne nord » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 138 180 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 146 680 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
 - Le lot n°4 « Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 151 290 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 159 790 € HT estimatif sur la durée totale du marché.
 - Le n°5 « Secteur SAGE SNMP » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 183 077,50 € HT (DPGF) et 8 750 € HT (BPU), soit un total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

Services techniques

Acquisition à titre gratuit des parcelles D558 et D559 sur la commune de Melle

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'acquisition à titre gratuit à la commune de Melle les parcelles D558 de 48 m² et D559 de 194m² sur la commune de Melle (les frais d'acte seront à la charge de la communauté de communes),
- AUTORISER le Président à signer cet acte d'acquisition ainsi que tout acte afférent.

Prévention et gestion des déchets

Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché d'enlèvement et de valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries de Melle, la Mothe-Saint-Héray, Celles-sur-Belle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne et Lezay avec l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY.

Attractivité économique et touristique

Zone d'activité économique Plaine de Limage (Sauzé-Vaussais) - Vente d'un terrain (partie de la parcelle cadastrée AK0144)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué, à signer le document d'arpentage qui formalisera les nouvelles limites de la division de la parcelle cadastrale faisant l'objet de la cession,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives d'une partie d'environ 2 500m² de la parcelle actuellement cadastrée AK0144 (Sauzé-Vaussais) zone d'activités Plaine de Limage, à la SAS SOVODIS, au prix de 18€ hors taxes – hors frais /m² de terrain, soit un total d'environ 45 000€ HT-HF, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Ressources humaines et communication interne

Traitement des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - Adhésion à la mission optionnelle du centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de gestion 79, afin de permettre, au besoin, le recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL par le service expertise statutaire GRH du CDG 79, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2025.

Renouvellement de l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le CDG79,
- APPROUVER les modalités de remboursement au CDG 79 des prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG 79 et le CDG 17, et selon les tarifs indiqués dans la présente convention d'adhésion,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la présente convention d'adhésion.1

Renouvellement de la convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes membres

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de partenariat avec les communes pour l'organisation de formations mutualisées, pour une durée de 3 ans (2022-2024), à compter du 1er janvier 2022.

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au salon de l'agriculture du 2 au 4 mars 2022 à Paris,
- AUTORISER la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de ce mandat spécial.

Education - Politique scolaire

Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou, jusqu'au 31 décembre 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou.

Avenant n°2 à la convention pour la fourniture de repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois et ainsi la tarification applicable au 1er janvier 2022 soit 4.21 € net,

- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois dans les conditions précitées.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro	Date	Objet	N° de Lot	Attributaire/ Bénéficiaire	Montant
DP22DG02	08/02/2022	Convention de mise à disposition Salle de Poupes - à Marcillé pour la Conférence des maires du 17/02/22	/	Marcillé	gratuit
DP22ST08	07/02/2022	Remise gracieuse abonnement réseau chaleur Mme Poursin	/		89,02 €/TTC
DP22AU03	10/02/2022	Signature d'une convention de prestation de services précisant l'accompagnement apporté par l'IIBSN à la communauté de communes et aux communes relevant de son périmètre dans le cadre des inventaires des zones humides et du maillage bocager (convention en annexe)	/	IIBSN	4 650 €
DP22EV01	09/02/2022	Cession d'un matériel grue hydraulique sur berce		William Sabatier Recyclage	11 500 € / HT
DP22EV02	10/02/2022	Signature des conventions de partenariat pour l'action de réemploi d'objets en déchèterie		Emmaüs, Bidouilles et Informatique, Béta Pi	gratuit
DP22ED06	03/02/2022	MAD LOCAUX RAM LA MOTHE		La Mothe-Saint-Héray	gratuit
DP22ED07	14/02/2022	Séjours ski et montagne 2022 - Demande subvention CAF		Communauté de communes Mellois en Poitou	à hauteur de 5000€
DP22ST09	17/02/2022	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de toiture sur l'école Yvonne Mention Verdier à Melle	Lot 1	SARL FERRAND MACONNERIE	+ 8 271,80 € HT
DP22ST10	17/02/2022	Avenants n°01 aux marchés de travaux sur la gendarmerie de Melle (2 lots)	Lot 11 Lot 13	MOYNET SOCOBAT	+ 2 312,29 € HT + 3 050,00 € HT
DP22DG03	22/02/2022	Convention de location des salles communales et des halles de Sepvret pour la Conférence des maires du 24/03/22	/	Sepvret	gratuit
DP22AJ08	21/02/2022	Marché de fourniture et pose d'équipements de cuisine pour les restaurants scolaires situés à Rom, Alloinay, Sauzé-Vaussais, et Melle (sites de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Melle) - MP n°2021_EDU02 - Avenant n°1 prolongeant la durée d'exécution du marché	/	SAS ERCO	/
DP22CO01	22/02/2022	Demande de mise à disposition d'un local communal de la salle des jeunes de Mougon	/	Aigondigné	/
DP22AS04	24/02/2022	Convention de mise à disposition du site du Lambon Compétition VTT		Pédale St Florentaise	
DP22AS05	03/03/2022	Convention de mise à disposition de la base de Loisirs du Lambon. 1 mai et 26 juin		Cyclo Club Cellois	
DP22AU04	28/02/2022	Inventaires des Zones humides et du maillage bocager (5 lots) - Demande de subvention Agences de l'eau et Europe (FEDER) - Actualisation des montants (annule et remplace la DP22AU02)	5 lots	Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Union Européenne (FEDER)	702 978 €
DP22AJ09	25/02/2022	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2021_FI01) - Avenant n°1 au lot n°2 Papier et enveloppes modifiant les prix du bordereau des prix unitaires et le montant maximum	Lot n°2	VERRIER	Nouveau montant maximum du lot n°2 : 11 000 € HT par an

		du lot			
DP22ST11	07/03/2022	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de toiture sur l'école Yvonne Mention Verdier à Melle	Lot 2	SARL PEROT	sans incidence financière supp
DP22AE05	25/02/2022	Convention attributive d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement dispositif FISAC	/	SAS AUX MAINS D'AURELYNE	3 549,94 €
DP22AS06	10/03/2022	Convention de mise à disposition du complexe sportif de LMSH - Epreuve VTT		Team Evasion Nature	
DP22AJ10	03/03/2022	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2020_FI01) - Avenant n°1 au lot n°3 Papier et enveloppes à en-tête modifiant les prix du bordereau des prix unitaires	Lot n°3	VERRIER	/
DP22AE06	25/02/2022	Convention attributive d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement dispositif FISAC	/	SARL LE GARAGE DE MAISONNAY	4 274,00 €

Agenda des réunions

- Jeudi 7 avril 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 5 mai 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 12 mai 2022 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Périgné
- Jeudi 19 mai 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Conseil communautaire
le 7 avril 2022.

Le président,

